

Interview de Jean Rey (Luxembourg, 9 février 1956)

Source: Conseil des ministres de la CECA / JEAN REY, Robert Diligent, prise de vue : ROGER BESTGEN, Edmond Zigrand.- Luxembourg: CLT Journal télévisé [Prod.], 9 février 1956. CLT-UFA, Luxembourg. - FILM (02:26, Noir et blanc, Son original).

CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jean_rey_luxembourg_9_fevrier_1956-fr-14cab967-0cc8-450f-8c8a-6ce75466d751.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



Interview de Jean Rey (Luxembourg, 9 février 1956)

[Journaliste] Puis-je vous demander maintenant, Monsieur le ministre, ce que vous pensez du fonctionnement du Marché commun à l'issue de la troisième année de sa fondation?

[Jean Rey] Je comprends votre question car c'est en effet à la date du 10 février, c'est-à-dire demain si je ne me trompe, que le Marché commun sera en vigueur depuis trois ans et que nous aurons donc parcouru les trois cinquièmes de la période transitoire du Traité avant son application définitive. Je crois qu'on peut être très optimiste quant aux expériences qui ont été faites pendant cette période. L'ensemble des décisions qui devaient être prises par la Haute Autorité l'ont été et l'expérience a démontré que les augmentations d'échanges à la fois du charbon et de l'acier à l'intérieur de la Communauté, s'étaient faites d'une façon progressive et tout à fait satisfaisante depuis ces trois années. D'autre part, les mesures internes qui devaient être prises, notamment quant au transport, ont été progressivement mises au point et l'on peut dire par conséquent qu'au bout de trois ans, on a vraiment beaucoup progressé dans le domaine de l'établissement complet du Marché commun.

[Journaliste] Enfin une dernière question : quelle a été l'évolution des relations entre le Conseil des ministres et la Haute Autorité?

[Jean Rey] Et bien ce qui est très frappant, c'est que lorsqu'on a rédigé le Traité, on a toujours pensé que les rapports entre la Haute Autorité et le Conseil seraient assez difficiles. En effet, la Haute Autorité représente l'organisme international ou supranational, tandis que le Conseil représente au contraire l'élément national que l'on a voulu maintenir dans les institutions de la Communauté. Et, on avait donc prévu qu'il y aurait un certain dialogue, peut être un peu difficile, et qui devrait être harmonisé progressivement entre ces deux institutions. L'expérience démontre au contraire que c'est avec beaucoup de facilité et de souplesse que la Haute Autorité et le Conseil se sont habitués à travailler ensemble. Ils ont beaucoup fait usage de l'article 26 du Traité, qui leur permet de se consulter réciproquement sur les problèmes qu'ils ont à traiter et d'échanger des vues, et il s'est vraiment effectué entre eux une collaboration tout à fait fructueuse. On peut certainement, après trois ans, dire que si l'institution du Conseil, joint à la Haute Autorité, n'avait pas existé, on aurait accompli qu'une petite partie de tous les progrès faits depuis trois ans.